

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Lassale-Saint Joseph
Collège
Jurançon (Pyrénées Atlantiques, 64)**

Note de Première Phase (NPP)

Janvier 2011 – N° 0641405E_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Alexia VALLE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège Lasalle Saint-Joseph est localisé 27 avenue Kreuzburg à Jurançon, dans les Pyrénées Atlantiques (64). Cet établissement fait partie du groupe scolaire Lasalle-Saint Joseph comprenant également une école maternelle (0641265C_P) et une école élémentaire (0641265C), faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

Le collège accueille environ 210 élèves âgés de 11 à 16 ans. Le collège est constitué de :

- deux bâtiments de plain-pied avec un étage. Deux autres bâtiments occupés par la chapelle, la salle de musique et le réfectoire sont également présents et communs à l'ensemble du groupe scolaire.
- des espaces extérieurs composés de deux cours de récréation entièrement recouvertes d'enrobé.

Le collège ne comprend pas de logement de fonction.

Lors de la visite, il a été constaté que les bâtiments ne comportaient ni vide sanitaire, ni sous-sol. Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé sur site.

Résultats de l'étude historique et documentaire

D'après les informations disponibles, cet établissement a été construit en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (réparations de cycles, et cyclomoteurs référencée n° AQI6402191), ce qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire réalisée a mis en évidence les points suivants :

- Le groupe scolaire Lasalle-Saint Joseph a été construit en plusieurs phases : les premiers bâtiments sont antérieurs à 1894. Auparavant, ils étaient occupés par des habitations.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1
Collège Lasalle-Saint Joseph - Aquitaine, Département des Pyrénées Atlantiques, Jurançon (64)
Note de Première Phase (NPP) N° 0641405E_RNPP*

- Le site BASIAS (AQI6402191), ancien atelier de réparation de cycles et cyclomoteurs de Joseph Loste, dont l'adresse était indiquée au 25 rue Général Leclerc, en contiguïté du site de l'ETS, est en fait au 29 rue Général Leclerc. Il n'est donc pas en contiguïté de l'ETS, mais à plus de 35 mètres à l'Ouest des lieux fréquentés par les collégiens. Deux dépôts d'essence (1 m³ aérien et 1,5 m³ souterrain) sont recensés sur ce site.
- Les autres sites BASIAS recensés dans les environs de l'ETS sont situés à plus de 90 mètres du collège.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique local indique que la première nappe rencontrée au droit de l'ETS est la nappe des alluvions, dont la profondeur est estimée entre 2 et 5 mètres.

Au vu du réseau hydrologique aux alentours de l'ETS, le sens d'écoulement de cette nappe serait globalement dirigé du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège sans jardin pédagogique, deux scénarios d'exposition sont envisagés :

- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

L'éloignement du site BASIAS d'une part et sa position en latéral hydraulique par rapport à l'établissement scolaire d'autre part, font qu'une éventuelle pollution de la nappe au droit du site BASIAS ne peut dégrader la qualité de l'air intérieur des bâtiments du collège.

- L'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Compte-tenu des informations collectées, nous proposons de classer l'ETS n°0641405E en catégorie **A** : « **les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».